Le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a réitéré, ce mardi 14 décembre 2021, ses positions et décisions constantes en faveur de la marocanité du Sahara et de la préservation de la sécurité et de la stabilité du Maroc et de son intégrité territoriale.

Cette réaffirmation a été exprimée dans la déclaration finale qui a sanctionné les travaux de la 42ème session du Conseil suprême du CCG, qui s'est tenue mardi à Riyad sous la présidence du Royaume d'Arabie saoudite.

La déclaration de clôture, qui a été lue par Nayef Ben Falah Al-Hajraf, secrétaire général du CCG, a également salué la résolution n° 2602 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara marocain, adoptée le 29 octobre dernier.

Le Conseil suprême du CCG a, d'autre part, souligné l'importance du partenariat stratégique privilégié liant le Conseil de coopération du Golfe et le Royaume du Maroc et de la mise en œuvre du plan d'action commun.